



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 9 JUILLET 2026)**

Date de convocation : 1 juillet 2026
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 26
Nombre de délégués votants : 30
Nombre de pouvoirs : 4

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 09 juillet 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, M. BONNEMASON Bernard, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, Mme PAQUOT Christine, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. BUNEL Marcel, Mme LASIERRA Hélène, M. CAILLEAUX Francis, Suppléant de M. BARBAN Jean-Louis, M. MONTOULIEU Jean, M. ROTH Patrick, M. LOUSTAU Christian, Suppléant de M. Jean-Luc BRAUD, M. PLAA Grégory, Mme SANCHOU Alexandra, Mme MOURASSE Léa, M. LAMAGNERE Gérard, M. LASSALLE Christian, M. SARRAILH Gérard, M. CAZANAVE Patrick, M. BOUSQUET Michel, M. PARADAS SAEZ Andy

Pouvoirs :

Mme BERGES Isabelle donne pouvoir à Mme MOULAT Monique
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme SANCHOU Alexandra
Mme MORTIAU Carole donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
Mme GRISMONDI Muriel donne pouvoir à M. LASSALLE Christian

Absents ou excusés :

M. GABASTON Jean-Pierre, Mme OMPRARET Fabienne, Mme MAYSOUNABE Amandine

Secrétaire de séance : Mme LASIERRA Hélène

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

RAPPORTEUR : M. MARTIN Fernand, Vice-Président en charge de l'environnement, du service public des déchets et des finances

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Par délibération n° 2026-57 en date du 23 avril 2026, le Conseil communautaire a adopté le budget primitif du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau. Il est proposé de modifier les inscriptions budgétaires comme suit afin de prendre en compte des dépenses et recettes d'ordre pour constater l'intégration de frais d'études et d'insertion dans les immobilisations, et des dépenses et recettes réelles pour constater diverses écritures (remboursement de trop perçu de FCTVA, avance complémentaire au budget abattoir, correction d'écritures liées à la constatation des pénalités versées par l'UGAP sur l'achat du camion Evolupac des ordures ménagères, constatation de déficits et excédents sur opérations de gestion).

La décision modificative n° 1 du budget principal s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses		Recettes	
	Article (Chapitre) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Fonction - Opération	Montant
REEL	10222 (10) - 633 - FCTVA	65,62	021 (021) - 01 : Viremt de section fonction	-6 121,45
	215731 (21) - 7212 - 270 - Matériel roulant	30 000,00		
	27638 (27) - 61 - Créance autres établissements	50 000,00		
	2188 (21) - 020 - Autres immobilisations corporelles	-86 187,07		
ORDRE				
	2128 (041) - 01 : Autres agencements	1 728,00	2031 (041) - 01 : Frais d'études	20 340,60
	215738 (041) - 01 : Autre matériel et outil	864,00	2033 (041)- 01 : FrisS d'insertion	8 100,00
	21578 (041) - 01 : Autre matériel technique	3 204,00		
	2188 (041) - 01 : Autres immobilisations corporelles	1 836,00		
	2313 (041) - 01 : Constructions	8 940,60		
	2317 (041) - 01 : Immobilisations corporelles reçues	11 868,00		
	Total Dépenses	22 319,15	Total Recettes	22 319,15

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses		Recettes	
	Article (Chapitre) - Fonction	Montant	Article (Chapitre) - Fonction	Montant
REEL	023 (023) - 01 : Viremt à section investissement	-6 121,45	755 (75) - 7212 : Débits et pénalités perç	29 700,00
	611 (011) - 7212 : Contrats de prestations de service	-300,00	75883 (75) - 633 : Excédents sur opératio	17 670,70
	65883 (65) - 633 : Déficit sur opérations de gestio	53 792,15		
	Total Dépenses	47 370,70	Total Recettes	47 370,70

TOTAL DM1

Total Dépenses	69 689,85	Total Recettes	69 689,85
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

ADOpte le présent rapport ;

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget principal de la Communauté de communes pour l'exercice 2026.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le



ID : 064-246400337-20260709-DEL_2026_087-DE

**Le Président,
Jean-Paul CASAUBON**